

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 5 juillet 2022 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Catherine Ceraudo, Etienne Brehier, Paul Lanouguere, Thomas Bonfils, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir
Catherine Ballay donne pouvoir à Christine Groetzing
Guillaume Chapet donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant
Gabriel Massart donne pouvoir à Thierry Masson
Jean-Pierre Girard

Absent non excusé : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du compte rendu du 14/06/2022

DELIBERATIONS :

Décisions modificatives :

Le trésorier nous demande d'effectuer des écritures comptables pour combler une insuffisance de crédit et une modification d'écriture sur l'exercice 2021 concernant la section d'investissement. Il convient de voter les propositions suivantes :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	article	montant	article	montant
Subv trans Régions	1312	6800€		
Régions			1322	6800€
Réseaux de voirie	2151	-25000€		
Immobilisations en cours	231	25000€		

Vote à l'unanimité

Achat d'une PIRL (Plate-forme Individuelle Roulante Légère) :

Monsieur le maire expose les soucis rencontrés pour l'exécution de différentes tâches au foyer (installations électriques, réglages des projecteurs, etc...). Il propose d'acheter l'escabeau qui faciliterait ces missions et demande le remboursement par la commune.

Les membres votent à l'unanimité cet achat et le remboursement par la commune à monsieur le maire, Thierry Masson.

Achat d'un terrain :

Le terrain Ménin est de nouveau en vente. La commune pourrait se porter acquéreur pour la création d'un parking supplémentaire. Actuellement le taux des emprunts au crédit agricole est à 2.5%. Les membres proposent, à l'unanimité, la somme d'acquisition à 40 000€.

Nouvelle session budget participatif écologique :

Monsieur le maire explique qu'il souhaite proposer 3 projets à la nouvelle session du budget participatif de la Région. Ces projets seront ou pas validés par la région en août 2022, puis soumis aux votes à partir du 5 septembre jusqu'au 25 septembre 2022.

- Bornes solaires foyer annexe (allée Jean Tardieu) (4273.72€ HT)
- Aspirateur à feuilles pour l'entretien des espaces verts et des chemins (8688.90€ HT)
- Epareuse pour l'entretien des espaces verts (6204€ HT)

L'ensemble des projets sont votés à l'unanimité

Informations

- Horaires : l'agence postale sera fermée les mercredis mais les plages horaires des autres jours seront allongées.
- Augmentation des prix du délégataire eau et assainissement (SAUR) à compter d'octobre.
- Point accessibilité pour personne à mobilité réduite :

La DDT met Villiers sous Grez en infraction pour ne pas avoir mis aux normes avant la date demandée les différents bâtiments. Le risque actuel est une amende de 2500€ par bâtiment si les travaux ne sont pas effectués avant fin 2022, puis une amende de 40 000€ si les travaux ne sont pas faits avant 2024. J'ai demandé une dérogation mais celle-ci a été refusée. J'ai demandé une rencontre au sous-préfet et à la DDT pour révision des propositions d'accès.

- Point foyer rural et son annexe

La partie du foyer annexe n'est pas notée en avis favorable par les pompiers (SDIS) depuis des dizaines d'années. Nous avons déposé à la sous-préfecture un nouveau dossier en espérant avoir un avis favorable.

- Point Cabine télémédecine locaux du 27 rue Gabriel Bachet.

Après une visite de Mmes Lemaitre et Chardon du service territorial santé, une validation d'une cabine de télémédecine a été faite pour Villiers-sous-Grez mais avec une différence majeure à l'année précédente : **Sans** subvention de fonctionnement qui était de 12 000 €/an pendant 4 ans l'année dernière. Donc je revoie en urgence mon plan de fonctionnement avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Croix Rouge, si pas de plan de financement de fonctionnement en septembre, ce projet sera annulé.

- Arrêt de l'éclairage public pendant la période estivale : le Service Technique s'assurera que les armoires équipées d'horloges "astro" peuvent être coupées, sans problèmes.

Tour de table des commissions

- Commission urbanisme :

Mr le maire rappelle que la commune n'a pas la compétence pour instruire les demandes concernant l'urbanisme, le rôle de la commune est de s'assurer que les préconisations formulées par la CC et les ABF sont respectées, sans chercher à en ajouter.

- Commission stationnement :

Point rue de l'Eglise

Une histoire sans fin, l'ARD n'a pas validé les places à cheval sur le trottoir sans une mise aux normes, un plan a donc été refait avec décaissement des trottoirs là où il y a lieu et un stationnement rue pour certaines autres. Puis une nouvelle réunion pour une décision sur places goudronnées ou non en fonction du lieu / sécurité.

Après plusieurs devis, Varax est le plus compétitif sur l'ensemble des aménagements. Minimum 2 fois moins cher que d'autres du fait d'utilisation de matériaux en économie circulaire (occasion ou fin de chantier). L'ARD proposait une aide financière en plus de celle de l'année dernière non utilisée, si les travaux commençaient début juillet, ce qui permettait d'avoir un coût modique pour ces travaux, qui dégageraient la responsabilité du maire et rentreraient dans des coûts acceptables pour le budget. Or la décision du Conseil municipal et les diverses actions menées par des Villarons contre Varax ont bloqué ce processus et nous sommes donc toujours en négociation depuis 2 mois, les travaux étant prévu au départ pour début juillet. Je me laisse jusqu'à fin juillet pour négocier avec les 2 parties, si pas de possibilité, je demanderai un an de plus de dérogation de stationnement comme actuellement et un re-marquage des places.

Nous avons reçu le devis d'une société de marquage de Nemours, les tarifs sont intéressants, ces marquages pourront être effectués après les travaux de génie. Nous en profiterons pour reprendre une grande partie des marquages sur la commune.

Fin de séance 23h.

Fait et délibéré en séance, le 5 juillet 2022.

